

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00439

**SUBVENTION AU POLE AGROALIMENTAIRE DE LA LOIRE POUR L'ACTION
«LES BUFFETS DU 42»**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

SUBVENTION AU POLE AGROALIMENTAIRE DE LA LOIRE POUR L'ACTION «LES BUFFETS DU 42»

Contexte :

Association loi 1901, née en 2008 à la demande des entreprises agroalimentaires de la filière, le Pôle Agroalimentaire Loire fédère, "de la fourche à la fourchette", les professionnels de la filière agricole et agroalimentaire : agriculteurs, artisans, industriels, équipementiers, distributeurs. Il est soutenu par le Département de la Loire et appuyé par les Chambres consulaires de la Loire.

Son domaine d'intervention est la promotion du secteur agroalimentaire avec 3 axes de travail : la promotion des métiers, le pilotage d'acteurs et de réseaux et le développement des compétences sur le périmètre territorial du Département de la Loire. Dans ce cadre, la valorisation des filières courtes et des produits locaux sont devenus un des sujets majeurs portés par le Pôle Agroalimentaire.

C'est sur cet axe de travail que le pôle agroalimentaire sollicite, aujourd'hui, Saint-Etienne Métropole pour son action « Buffets du 42 ».

Projet :

Le pôle agroalimentaire de la Loire a mis en place une action intitulée les « Buffets du 42 ». Celle-ci vise à accompagner des restaurateurs et des traiteurs proposant une restauration événementielle à base de produits locaux issus du département de la Loire. Les artisans s'engagent via la signature d'une charte qui les contraint à la fois sur la composition des plats et sur la communication qui y est associée : « servir local c'est aussi le valoriser ».

Plusieurs objectifs sont visés :

- augmenter la part de produits locaux ligériens dans la restauration événementielle ;
- valoriser les savoir-faire et les productions agricoles et alimentaires de la Loire ;
- assurer une reconnaissance territoriale des agriculteurs et des artisans.

Concrètement, plusieurs étapes de travail sont nécessaires :

1) Recrutement de nouveaux traiteurs : il s'agit, tout d'abord, d'identifier et de recruter des nouveaux restaurateurs ou traiteurs.

Pour être référencé « Buffets du 42 », les traiteurs/restaurateurs doivent être en mesure de présenter des recettes élaborées à partir de produits ligériens et de fournir une liste de fournisseurs dans la Loire avec lesquels ils travaillent régulièrement. Ils doivent, ensuite, signer une charte et élaborer des menus par type de prestation (buffet, cocktail, repas assis, plateaux repas...) qui tiennent compte des exigences de la charte.

2) Communication :

Une fois la charte signée, un processus de communication s'engage afin de sensibiliser les traiteurs à la mise en avant des produits locaux et à la reconnaissance des producteurs. Des outils de communications spécifiques leurs sont fournis pour assurer une vraie homogénéité dans la communication sur le projet et créer une notoriété Buffets du 42. Une fois le traiteur sensibilisé et son matériel de communication fourni, il peut effectuer des prestations sous le nom Buffets du 42.

La promotion de l'action est assurée par le pôle via différents réseaux et à la mise en relation entre des fournisseurs de produits locaux et des traiteurs.

3) Evaluation de l'action : des contrôles des prestations des traiteurs seront effectués ainsi que des enquêtes de satisfaction.

Le projet « Buffets du 42 » a été créé il y a déjà plusieurs années. Seuls 2 traiteurs présents sur Saint-Etienne Métropole sont labellisés « Buffets du 42 » (Majord'home et L'Emporte-Chef).

Or au cours de l'année 2019, les deux lieux principaux de réception de la Loire que sont « Le Centre des Congrès » pour Saint-Etienne et « Le Scarabée » pour Roanne imposeront à chacun de leurs prestataires de la restauration d'être référencé « Buffets du 42 » pour pouvoir assurer des prestations avec eux.

Cette action s'articule également avec la démarche « Eco évènement » portée par Saint-Etienne Métropole et l'action « Festitabl' » porté par le Pôle Métropolitain.

Un des objectifs quantitatifs du pôle est de concentrer son travail sur le territoire de Saint-Etienne Métropole pour inscrire 10 traiteurs référencés « Buffets du 42 » soit 8 nouveaux traiteurs sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour cela, le pôle agroalimentaire sollicite une participation financière de Saint-Etienne Métropole.

Dans le cadre de sa politique agricole notamment sur son axe qui vise à favoriser le développement des circuits courts agricoles, Saint-Etienne Métropole soutient des initiatives des partenaires pour développer l'approvisionnement local dans la restauration collective.

Demande de subvention :

La demande de subvention porte sur des dépenses prévisionnelles d'un montant de 29 350 € TTC (animation de la démarche mise en œuvre par le pôle, communication). Le Département participera à hauteur de 2 000 €. Une subvention de 3 000 € est attendue de la Caisse d'Epargne. Les traiteurs adhérents apporteront 2 600 €.

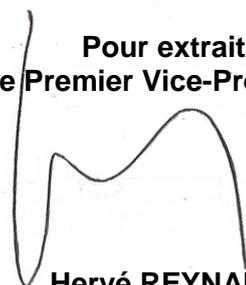
Le pôle a sollicité Saint-Etienne Métropole pour un montant de 7 000 €. Au vu du nombre de traiteurs impactés et de son budget économie agricole, la Métropole propose d'octroyer une subvention de 4 800 euros. Le reste sera à la charge du pôle soit 16 950 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention d'un montant de 4 800 € maximum au Pôle Agroalimentaire de la Loire pour l'action « les Buffet du 42 » :**
- **autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Agriculture de l'exercice 2019.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD